

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Douze et le 27 Septembre

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (20): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHEXAD, Mademoiselle Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Eric MANNE

Etaient absents (10): Monsieur Edmond MARCEL, Madame Maud URSULE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE,

Etaient représentés (03): Madame Florise CANVOT/VINCENT, Madame Annette PRESSE, Monsieur Jean BARDAIL,

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

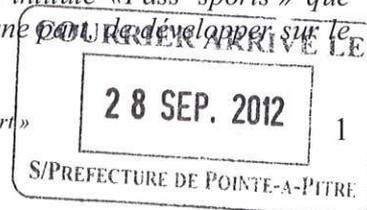
Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 03-06-2012 **Approbation de l'opération « Pass' Sport »**

Dans le cadre de la politique sportive mise en œuvre par la collectivité, la direction des affaires sportives, renforcée par l'arrivée de nouveaux collaborateurs et de jeunes apprentis, a initié le lourd travail d'actualisation du fichier d'informations des associations sportives œuvrant sur le territoire.

Cela se traduira par la régularisation et l'élaboration de conventions de partenariat basées sur des critères d'objectifs précis engageant les clubs sportifs et la commune : l'occupation des locaux de la collectivité, l'animation du territoire, la mise à disposition de matériels ou de personnels communaux, l'aide à la formation des cadres techniques et la dotation de subvention.

Toutes ces actions seront les points de départ d'un nouveau concept intitulé «Pass' sports» que souhaite mettre en place la collectivité dès cette nouvelle saison afin d'une part de développer sur le



territoire la pratique d'une activité sportive régulière accessible à l'ensemble de la population et d'autre part, d'offrir aux associations sportives partenaires une visibilité et une communication plus marquées de leurs actions.

Le budget prévu pour cette opération est de 16 540,00 euros selon le plan de financement joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Où l'exposé du maire
et après en avoir délibéré*

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser la mise en place de l'opération « Pass'Sport ».

ARTICLE 2 : D'autoriser la participation financière de la collectivité pour un montant de 2 500, 00 Euros

ARTICLE 3 : De solliciter les subventions auprès des assemblées générale et régionale

ARTICLE 3 : De fixer les participations comme suit :

- ✓ Enfants : 20 € / année
- ✓ Etudiants ou jeunes 18-25 ans : 25 € / année
- ✓ Adultes : 30 € / année
- ✓ Renouvellement de carte (en cas de perte ou de vol) : 8 €

ARTICLE 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional, le Conseil Général, et de façon globale, l'ensemble des partenaires financiers pour le cofinancement de cette opération.

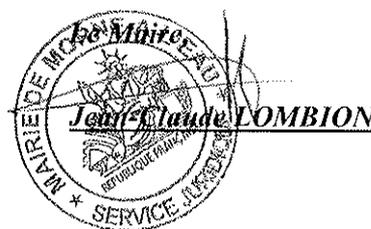
ARTICLE 5 : D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 27 Septembre 2012



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité
effectuées le _____

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.



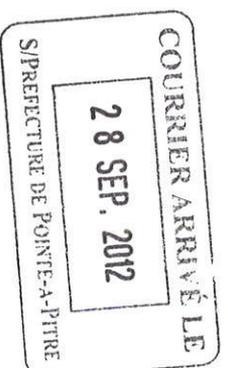


Région Département
COMMUNE DE MORNE A L'EAU

BUDGET PREVISIONNEL
ANIMATIONS et CARTE PASS'SPORT

Date :

19/09/2012



CHARGES			PRODUITS		
Désignations	Fournisseurs	Montant	Partenaires Privés	Montant	Etat du Service
Communication			Participations Familles		
Flyers et Affiches	Imprim press	400,00 €	Carte Pass sport Enfants	3 000,00 €	
			Carte Pass sport Etudiants	1 250,00 €	
Sous Total		400,00 €	Carte Pass sport Adultes	1 250,00 €	
Technique					
Transport en Bus	Divers prestataires	1 000,00 €	Activités Payantes	1 500,00 €	
Sonorisation	Divers prestataires	1 000,00 €	Part act non titulaires de la carte	200,00 €	
Sous Total		2 000,00 €	Sous Total	7 200,00 €	
Alimentation			Dons en nature / Sponsors		
Collation pour certaines activités	Divers prestataires	1 000,00 €	ELISPORT	350,00 €	
			Unnivers du vélo	990,00 €	
Sous Total		1 000,00 €	Entreprises privées	500,00 €	
Animation / Activités					
Educateurs sportifs spécifiques	Divers Prestataires	1 000,00 €	Sous Total	1 840,00 €	
Prestataires spécifiques activités	Divers Prestataires	1 000,00 €	Administrations		
Matériels activités	Divers Prestataires	800,00 €	C, Général	2 500,00 €	
Activités Payantes	Divers Prestataires	1 500,00 €	C, Régional	2 500,00 €	
2 VTT	Divers prestataires	1 340,00 €	Mairie de Morne à l'Eau		2 500,00 €
Personnel d'Encadrement	Divers prestataires	7 500,00 €			
Sous Total		13 140,00 €	Sous Total	7 500,00 €	
TOTAL CHARGES		16 540,00 €	TOTAL PRODUITS		16 540,00 €
RESULTAT					